

Conditions générales de location de mobil-homes et de maisons.

1- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas, être cédée ou sous-louée . Les mobilhomes sont offerts en location à des familles comprenant un nombre de personnes correspondant aux couchages prévus (4, 5 ou 6 personnes). Une voiture peut-être parkée sur l'emplacement près du salon de jardin. Pour les personnes en surnombre, les locataires peuvent apporter une tente et, dans ce cas, il leur faudra louer un emplacement différent pour leur installation et la ou les voitures en plus. (Une fiche de réservation avec prix sera expédiée sur demande).

2- La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement du quart du loyer.

3- En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 H après la date d'arrivée prévue par le contrat de location , et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

4- En cas d'annulation , il vous sera retenu , ou vous resterez à devoir :

A titre d'indemnité de rupture du contrat :

Un montant égal à 25 % du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée .

Un montant égal au total du séjour , si vous annulez moins de 30 jours avant la date d'arrivée , ou si vous ne vous présentez pas à cette date .

5- Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée . Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

6- Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping . Les tribunaux de QUIMPER 29000 sont seuls compétents en cas de litige.

